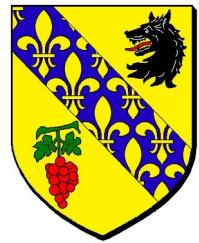




# BROCANTE

## CHANTELOUP-LES-VIGNES



Dimanche 22 juin 2025 - de 6h à 17h

L'accès à la brocante est formellement interdit avant 6 heures (y compris pour les exposants)

Parc Champeau – (rue d'Andresy)

M  Mme .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ...../...../...../..... Courriel : .....@.....

### Renseignements obligatoires (loi du 30 décembre 1987)

Type de pièce d'identité : .....

Délivrée le : ...../...../..... par .....

Pour les professionnels : N°RC .....

Nombre de mètres linéaires	2m	4m	6m	8m	10m
Chantelouvaises	13€	20€	28€	36€	42€
Autres exposantes	19€	26€	33€	41€	47€

Les emplacements vous  
seront communiqués le  
jour même.

Tout dossier incomplet sera classé sans suite

Fin des inscriptions  
le 6 juin au plus tard

### Inscriptions et renseignements

comitedesfetes.clv@gmail.com

Alain Foure – 06 10 38 71 20

Paiements à déposer chez Mme Bottier Tiffany  
29 bis avenue de Poissy – 78570 Chanteloup-les-Vignes

- Je règle en espèces
- Je règle par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de CLV.
- Je joins le chèque de caution de 50€ (**chèque(s) au même nom que l'inscription**)
- Je signe le règlement au dos de cette feuille avec la mention «J'ai lu et approuvé»
- En signant, je m'engage à respecter les conditions de la brocante

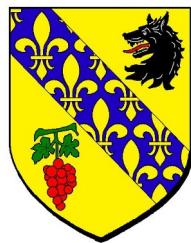
Signature

La vente de nourriture  
ou de boisson est  
strictement interdite  
sur la brocante



# REGLEMENT

## BROCANTE DE CLV



La brocante de Chanteloup-les-Vignes se déroulera cette année le **22 juin 2025**  
dans **le parc Champeau, entrée piétons rue d'Andresy/Dénouval**

### 1. Inscription :

La date limite d'inscription est fixée au **6 juin 2025**. Des dossiers d'inscription seront disponibles en mairie.

Pour s'inscrire, la **fiche d'inscription** doit être rendue convenablement et totalement complétée. Elle doit être rendue avec **ce règlement signé** ainsi que **le paiement** en chèque ou en espèce et **le chèque de caution**. Les paiements en espèces devront être déposés dans la boîte aux lettres de *Madame Tiffany Bottier, 29 bis avenue de Poissy, 78570 Chanteloup-les-Vignes*. L'appoint devra être fait et la somme mise dans une enveloppe fermée. Les chèques du paiement et de la caution devront être au nom de l'exposant inscrit.

Les exposants inscrits qui ne pourraient être présents le jour de la brocante ne pourront prétendre à aucun remboursement (hormis la caution de 50€ qui sera rendue).

### 2. Accès véhicules :

Pour l'accès des véhicules des exposants, l'entrée se fera à partir de 6h par la rue d'Andresy. Aussitôt que l'exposant aura déchargé son matériel, il devra sortir son véhicule par la rue de Denouval. Tous les véhicules devront être sortis au plus tard à 8H. La circulation des véhicules se fera sur les chemins uniquement, la circulation sur la pelouse étant interdite. **Les accès aux véhicules seront fermés entre 8h et 17h.** La brocante se terminera à 17h.

### 2. Jour de l'évènement :

Le jour de la brocante, à l'entrée, les exposants devront donner leur nom qui figure sur le dossier d'inscription et le numéro de l'emplacement sera donné.

Comme les années précédentes, il y aura une buvette organisée par le Comité des fêtes avec diverses boissons. Il y a ura aussi de quoi déjeuner (frites, saucisses, hot-dogs, casse-croûtes, crêpes... qui peuvent varier). **Les exposants, quant à eux, n'auront pas le droit de vendre ni boisson ni nourriture.** A la fin de la journée, **une fois l'emplacement libéré et propre**, la caution sera rendue. De plus, la ville demandera à la police municipale de verbaliser en cas de déchets sauvages.

En cas de besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :  
Alain Fouré - 06 10 38 71 20.

Signature

*Merci de précéder de la mention « lu et approuvé »*